Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 39 (1910)

Heft: 8

Rubrik: Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

travail fait à l'école. A cet effet, ils assistent aux leçons et établissent, s'ils le jugent bon, l'horaire des leçons pour le jour de leur visite. Dans la règle, l'inspecteur laisse à l'instituteur la direction de la classe. Les élèves ne seront pas appréciés individuellement.

« Il sera tenu compte des circonstances locales et des difficultés particulières de l'enseignement.

« L'inspecteur donne ses conseils au maître dans un entretien à part ; il y discute avec lui les méthodes d'enseignement. »

On attribue, dans les milieux pédagogiques, une importance capitale à cet article.

Vaud. — L'assemblée des délégués de la *Société pédagogique vaudoise* a eu lieu, à l'Ecole normale de Lausanne, le 5 mars, à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Alexis Porchet. L'assemblée était au complet; aucun délégué ne manquait. Quelques dames agrémentaient de leur présence la salle des délibérations. Après la lecture du procès-verbal de l'assemblée de 1909, le Président donne connaissance du rapport du comité. Plusieurs propositions sont émises à l'égard du choix des sujets à traiter dans les conférences officielles de district; procédant par élimination, l'assemblée s'arrête aux deux thèmes suivants : Comment lutter contre la littérature immorale et comment enrichir le vocabulaire des élèves et améliorer leur orthographe? Après la fixation de la localité où aura lieu la prochaine assemblée générale, les délégués examinent les propositions faites par les sections et la séance est levée vers une heure de l'après-midi.

AVIS

Le corps enseignant du canton de Fribourg est avisé qu'à partir de ce jour il peut se procurer, au dépôt du matériel scolaire, le *Petit Guide du comptable agricole,* publié par la Fédération des sociétés fribourgeoises d'agriculture, avec la collaboration de M. Folly, professeur. Cet opuscule du prix de 1 fr. 70 est indispensable aux écoles ménagères, cours supérieur des écoles primaires et tout particulièrement aux agriculteurs qui veulent se rendre un compte exact de leur situation générale.